Règlement d'Interswiss Trophy 2024 (Français)

1. **Concours**
   L'association IG Interswiss met au concours pour la saison de sport automobile 2024 le Trophée Interswiss pour les conducteurs de voitures construites selon le Règlement Interswiss.

2. **Base**
   Le Trophée Interswiss sera assujetti aux lois sportives, clauses sportives et décisions sportives, auxquelles chaque concurrent et conducteur se soumettra lors de son inscription:
   a) Décisions et clauses ASS et NSK
   b) Clauses de mise au concours et éventuelles clauses d'exécution de l'organisateur
   c) Règlement d'organisation et règlement de course de côte NSK
   d) Clauses anti-dopage NADA

3. **Autorisation de participation**
   Autorisés à participer au classement du Trophée Interswiss sont seulement les conducteurs avec des véhicules qui sont construit selon le règlement Interswiss de l'ASS et qui se démarrent dans le groupe Interswiss.

   Les conducteurs doivent être en possession d'une licence nationale valable.

4. **Devoirs du participant**
   La participation au Trophée Interswiss ne dispense pas de l'inscription indépendante et opportune aux différentes manifestations.

5. **Inscription**
   Le participant s'inscrit lui-même et un véhicule en utilisant le formulaire d'inscription pour le trophée. L'inscription et le paiement d'inscription de **CHF 120.-** doivent être effectués avant la première manifestation (Frauenfeld).

   Un changement de véhicule pendant la saison n'est pas permis, sauf en cas d'accident. Dans ce cas un changement de véhicule est possible avec une demande écrite à la IG Interswiss.
   Relation bancaire: Postfinance
   Bénéficiaire: Beat Halbheer
   IBAN: CH55 0900 0000 1553 8209 8

6. **Subvention de droit d'engagement**
   Pour chaque participation au Trophée Interswiss, chaque participant un recevra subvention de droit d'engagement. Le montant de cette subvention de droit d'engagement sera encore défini (sur la base des fonds de sponsoring disponibles), mais sera de 40 CHF maximum. Le montant total sera verse à la fin de la saison, lors de la remise des prix (100% en cas de présence / 50% en cas d'absence excusée / pas de droit en cas d'absence non excusée). Chaque participant qui a pris au premier entrainement sera évalué. CHF 320.- seront versés au maximum par participant, dedans inclus pouvons être des bons des sponsors.

7. **Publicité**
   Les prescriptions du règlement NSK sont en vigueur.
   Les membres actifs s'engagent à appliquer visiblement des autocollants du Trophée Interswiss (à gauche et à droite, au-dessus du numéro de départ) et des sponsors du Trophée Interswiss sur leurs véhicules (en avant et en arrière / à gauche et à droite), autant pendant l'entrainement que pendant la course. En cas de non-observation de cette règle, aucun point ne sera attribut et une revendication de prix sera rejetée. La IG Interswiss se réserve le droit d`appliquer des autocollants supplémentaires.

8. **Manifestations**
   Pour l`Interswiss Trophy font partie les manifestations mentionné chez le point 13 (Championnat Suisse de la Montagne et Championnat Suisse des Slaloms). 8 courses de celles sont prises en compte (non définies lesquelles). Chaque participant soumet ses (max) 8 classements en fin d'année, et ensuite le classement général est établi.

9. Attribution des points

	Nombre des véhicules classés:				
	1	2	3	4 + plus	
1ière place	10	12	15	20	points
2ième place		10	12	15	points
3ième place			10	12	points
4ième place				10	points
5ième place				9	points
6ième place				8	points
7ième place				7	points
8ième place				6	points
9ième place				5	points
10ième place				4	points
11ième place				3	points
12ième place				2	points
13ième place + au-dessus				1	points

Moteur 8 V + 2 points (de la 2e à la 13e place incluse)

10. Points supplémentaires

1 point supplémentaire sera accordé pour chaque record de parcours par catégorie dans l'année où il a été effectué.

11. Attribution spécial de points

Envoi des classements au plus tard une semaine après la dernière course, soit jusqu'au 29 septembre 2024, par Mail à:
interswiss-trophy@gmx.ch

Un maximum de 8 résultats par participant sera pris en compte.
En cas de résultats égaux décider:

1. Nombre de 1er rang, 2ème, 3ème
2. Nombre des adversaires battu

12. Remise des Prix

La remise des prix aura lieu à la fin de la saison. La date fait partie du calendrier. La participation est une question d'honneur pour chaque participant. Les prix en espèce et en nature ainsi que la subvention de droit d'engagement ne seront pas envoyés. Pour des cas d'exceptions fondés, il est possible qu'un remplaçant, mur d'une procuration, puisse recevoir les prix en espèce.

13. Calendrier 2024

27. / 28. Avril	Slalom de Frauenfeld
04. / 05. Mai	Slalom de Bière *(déplacé > initialement 13./14.04.)*
18. / 19. Mai	Slalom de Bure
25. / 26. Mai (double manche)	Slalom de Ambri
08. / 09. Juin	Course de Côte Hemberg
15. / 16. Juin	Course de Côte La Roche - La Berra
22. / 23. Juin	Slalom de Chamblon
30. Juin	Course de Côte Reitnau
06. / 07. Juillet	Course de Côte Massongex
20. / 21. Juillet	Course de Côte Ayent - Anzère
16. / 17. / 18. Août	Course de Côte St.Ursanne - Les Rangiers
24. / 25. Août	Course de Côte Oberhallau
07. / 08. Septembre	Course de Côte Gurnigel
14. / 15. Septembre	Course de Côte Châtel-St-Denise - Les Paccots
~~21. / 22. Septembre~~	~~Slalom de Romont~~
	(annulé > supprimé sans remplacement)
Janvier 2025 (prévu)	Remise de Prix